



Servitude de puisage

Par gini02

Bonjour,

Nous sommes locataires de notre présent logement depuis mars 2013.

Récemment un de nos voisins nous informe qu'il aurait le droit de venir chez nous pour puiser dans le puits qui se trouve dans notre cour ainsi que 3 ou 4 autres voisins.

Nous n'en avons pas eu connaissance ni lors de la visite, ni lors de la signature du bail à l'agence. De plus nous n'avons aucun contact avec le propriétaire qui habite à 200 kms.

De plus nous ne souhaitons pas être importuné à tout bout de champs par le voisinage. En signant ce bail nous ne nous attendions pas à cela. Nous aurions alors cherché ailleurs.

Quel recours avons nous? Peut on refuser en disant que cela ne figure pas sur notre bail?

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à notre cas.

Cordialement

Virginie ROLAND